

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence.*
- Vu le règlement des études et des examens de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel parcours Accès Santé 2025-2026 ;**

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence Projet Personnel Pluridisciplinaire parcours Accès Santé en formation initiale pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestres : 7 - 8

Président(e) de Jury : Sébastien LETENEUR

Membres du jury :

- Franck Bouchart
- Émilie Simoneau

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

